



## Renouvellement CDD de 3 ans dans la FPH pour un CDD de 6 mois

-----  
Par VALE

Bonjour

J'ai bénéficié d'un contrat CDD de 3 ans dans la FPH ( début du contrat le 6 janvier 2020 jusqu'au 6 janvier 2023) en tant que directrice d'un foyer de l'enfance. Le 24 octobre 2022, j'ai un entretien annuel d'évaluation où la DGA n'évoque que les orientations 2023. A aucun moment, elle fera un bilan de l'année 2022. Début novembre, elle me reçoit en urgence pour me dire qu'elle n'a pas de temps à perdre pour que nous puissions collaborer ( elle est arrivée en mai 2022) . Elle exige d'être tenue au courant des activités du foyer et des évènements. Elle profite de ce temps pour me préciser que mon CDD ne sera renouvelé que sur une période de 6 mois. Le 24 novembre, un courrier de la drh m'informe d'un renouvellement de 6 mois du 7 janvier 2023 au 6 juillet 2023 sur le grade de directrice hors classe ( comme précédemment). Un autre entretien le 8 décembre m'informe que je ne serai plus directrice sur le poste occupé mais que je serai sur une autre mission de 6 mois. Ma question est de savoir:

- je n'ai pas eu le retour de mon entretien annuel

- Y a t-il un délai de prévenance avant la fin du CDD de 3 ( qui aurait dû se faire le 6 novembre 2022)?

- Un courrier du 24 novembre parle d'un renouvellement de 6 mois et un entretien m'annonce que je ne suis plus directrice mais sur une mission, est ce normal tout cela?

-----  
Par kang74

Bonjour

Est ce qu'un renouvellement est valable si ce n'est pas la même mission et la même durée ? Oui, par rapport aux besoins du service et au contexte de l'organisation de celui ci ( exemple : arrivée d'un titulaire)

Est ce que ne pas respecter le délai de prévenance est illégal ? Non mis à part si cela nuit aux chances de recherche d'emploi du contractuel, quand il s'agit d'un non renouvellement .

Pour le reste, avez vous demandé un retour de votre entretien annuel ?

L'entretien annuel n'est obligatoire que dans un certain cadre de recrutement et tant que vous ne l'avez pas reçu vous pouvez le contester ( donc là aussi pas de fautes de l'administration)